



VOTRE TERRAIN A ÉTÉ TOUCHÉ PAR LES INONDATIONS ?

Des boutures de renouées asiatiques s'y sont peut-être installées et peuvent encore être éliminées facilement !

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui se développent principalement sur les berges des cours d'eau et dans les terrains vagues. Elles y forment des massifs impénétrables enracinés en profondeur dans le sol. Ils étouffent toutes les autres plantes et sont très difficiles à éliminer.

Suite aux inondations de juillet 2021, de nombreux fragments de racines et de rhizomes de renouées ont été arrachés des berges et se sont disséminés dans les zones sinistrées. Ils donnent naissance à de petites boutures, parfois retrouvées en grand nombre dans les jardins proches des cours d'eau.

En absence d'intervention, ces boutures vont s'enraciner progressivement dans le sol et former autant de nouveaux massifs dans des zones autrefois dépourvues de renouées.



IL FAUT AGIR MAINTENANT

Les boutures de renouées ne s'enracinent pas tout de suite en profondeur dans le sol et peuvent être assez facilement éliminées durant les 2 premières années faisant suite aux inondations (en 2022 et 2023). **Si votre jardin a été touché par les inondations, ne tardez pas à le parcourir et à vous mettre en quête d'éventuelles boutures de renouées à éliminer.**

Les boutures doivent être extraites avec leurs racines à l'aide d'une fourche-bêche ou d'un piochon pour être sûr de ne rien laisser dans le sol, avant de les rassembler dans un sac. Le matériel végétal peut ensuite être éliminé avec les déchets verts au parc à conteneurs ou être incinéré. Il peut également être placé dans des sacs poubelles avec les ordures ménagères. Mais il ne doit pas être déposé dans votre compost domestique car la renouée risquerait de s'y installer.



Bon à savoir : Les massifs denses de renouées qui repoussent dans les zones décapées par les inondations ne peuvent malheureusement pas être éliminés par arrachage manuel à cause de la grande quantité de rhizomes présents dans le sol sous-jacent. Il est conseillé de ne pas agir sur ces massifs anciens pour éviter toute propagation supplémentaire de la plante.

A noter : le SPW ARNE et les contrats de rivière organisent actuellement une campagne d'inventaire des renouées le long des cours d'eau fortement impactés par les inondations. En 2022 et 2023, cet inventaire sera suivi d'une campagne d'arrachage réalisée en zone naturelle et agricole (mais pas dans les jardins des particuliers) par la société Bois et Travaux. **N'hésitez pas à prendre contact avec votre contrat de rivière pour signaler l'apparition de boutures sur ces terrains.**

En savoir plus sur l'arrachage précoce des renouées asiatiques

<http://biodiversite.wallonie.be/renouees>



- **CR Amblève :** 0474/ 57 44 74 (crambleve@gmail.com)
- **CR Lesse :** 0472/ 74 43 35 (info@crlesse.be)
- **CR Ourthe :** 086/ 21 08 44 (cr.ourthe@skynet.be)
- **CR Vesdre :** 0471/ 32 51 14 (renouees@crvesdre.be)



Éditrice responsable : Bénédicte Heindrichs
Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Namur (Jambes)
Photos : SPW / Étienne Branquart / Florence Hauregard - Dépôt légal : D/2022/11802/67

